

## **SÉANCE DU MERCREDI 5 JUILLET 2023**

### **Étaient présents : 14 (pour 23 voix)**

---

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) ; M. Éric PROVOST (3 voix) ; Mme Christine CHEVALIER (2 voix) ; M. Jean CHARRIER (1 voix) ; M. Claude CAUDAL (1 voix) ; M. Luc NORMAND (1 voix) ; M. Jacques ROBERT (1 voix) ; Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Olivier DEMARTY (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Roger GUYON (1 voix) ; M. Jean-Pierre BRU (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

### **Absents représentés : 7 (pour 14 voix)**

---

Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; M. Jean-Luc SÉCHET (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Claude LEMASSON ; M. Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à M. Jean CHARRIER ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST ; Mme Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à M. Olivier DEMARTY ; M. Thierry COIGNET (1 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL.

### **Absent excusé :**

---

M. Daniel GUILLÉ.

### **Assistaient également :**

---

Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif) ; Mme Véronique MERLET (Assistante administrative comptable)

**Secrétaire de séance** : M. Olivier DEMARTY

## **ORDRE DU JOUR**

---

### **Collège « Missions communes »**

1. Approbation du procès-verbal du 17 mars 2023
2. Informations sur les décisions administratives prises par le Président et par le Vice-président en charge de la GEMAPI, dans le cadre de leurs délégations respectives
3. Lignes directrices de gestion 2023-2027
4. Ratios d'avancement de grade
5. Modification du tableau des emplois
6. Plan de formation
7. Décision modificative n°1 budget principal
8. Décision modificative n°1 budget annexe
9. Rapport d'activités SYLOA 2022
10. Soutien au projet de classement Life biosphère du Parc Naturel Régional de Brière



## **Collège « Goulaine-Divatte »**

- 11.** Mise en place d'un régime d'astreinte pour la gestion des niveaux d'eau sur le bassin versant de Goulaine
- 12.** Convention 2023 de service commun pour le site internet Loire et Goulaine

### **Nombre de votants :**

COLLEGE « Missions communes » (quorum 12 votants)

17 (dont 5 pouvoirs) pour un total de 31 voix pour :

- Approbation du procès-verbal du 17 mars 2023

20 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 36 voix pour :

- Ratios d'avancement de grade
- Modification du tableau des emplois
- Plan de formation
- Décision modificative n°1 budget principal
- Décision modificative n°1 budget annexe
- Rapport d'activités SYLOA 2022
- Soutien au projet de classement Life biosphère du Parc Naturel Régional de Brière

COLLEGE « Goulaine-Divatte » (quorum 4 votants)

6 (dont 2 pouvoirs) pour un total de 12 voix pour :

- Mise en place d'un régime d'astreinte pour la gestion des niveaux d'eau sur le bassin versant de Goulaine
- Convention 2023 de service commun pour le site internet Loire et Goulaine

Le Président, M. GUITTON, accueille les membres du Comité syndical. Il procède à l'appel et annonce les pouvoirs. Les quorums des collèges « Missions communes » et « Goulaine-Divatte » étant atteints, le comité syndical peut voter valablement.

## **COLLEGE « MISSIONS COMMUNES »**

### **1. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 17 MARS 2023**

---

Le premier point à l'ordre du jour est la validation du procès-verbal du Comité syndical du 17 mars 2023. M. GUITTON appelle les membres à s'exprimer sur les modifications ou remarques qu'ils souhaiteraient apporter.

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2023 (17 votes exprimés pour 31 voix).**

### **2. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA GEMAPI DANS LE CARDE DE LEURS DELEGATION RESPECTIVES**

---

#### **Par le Président :**

##### **1. Ressources humaines :**

- Recrutement d'une stagiaire en communication (4 mois).
- Délégation de signature au mois d'août pour Claude CAUDAL.



## **2. Achats/Marchés publics :**

### 2.1 Etudes liées aux SAGE

- Affermissement des tranches optionnelles 1 et 2 de l'étude HMUC (80 600€ HT).

### 2.2 Communication SAGE

- Prestation de relecture du SAGE (2 520€ HT).
- Harmonisation de la mise en page du nouveau SAGE (645€ HT).

### 2.3 Communication SYLOA

- - Mise à jour du logo SYLOA (416€ HT).

### 2.4 Personnel/locaux

- - Changement switch informatique du SYLOA et station d'accueil informatique (507,80€ HT).
- - Mobilier pour les bureaux (2 589,23€ HT).
- - Achat vidéoprojecteur Pôle GEMAPI (424,74€ HT).
- - Achat de deux clés pour la dématérialisation de signature électronique M. Claude CAUDAL et une de transmission à la préfecture pour le pôle administratif (920€ HT).

## **3. Conventions :**

- Avenant à la convention n° PLO027326 avec le FEDER/Région Pays de la Loire de désignation du SYLOA en qualité de bénéficiaire en lieu et place de l'ex-SMLG.
- Convention avec Vivinter/GMF pour la mise en place de l'assurance statutaire du personnel sur la période 2023-2026.
- Convention chef de File avec la Chambre d'agriculture des Pays de La Loire pour le projet Natura 2000 sur la période 2022-24.

## **Par le Vice-Président :**

### **1. Marchés publics**

- Affermissement de la tranche optionnelle de l'étude d'élaboration du Contrat territorial eau pour la période 2023-2028 sur les bassins de Goulaine, Divatte et Robinets-Haie d'Alot comprenant le diagnostic des cinq ouvrages de la Divatte, complétée par une réunion du COTECH et une réunion du COPIL (12 096€ HT).
- Acte d'engagement du marché de travaux de restauration du marais de Goulaine curage – restauration de la ripisylve :
  - Lot 1 : Travaux de restauration du marais (36 800€ HT).
  - Lot 2 : Travaux de restauration de la ripisylve (8 334€ HT).
- Petit matériel : (317,11€ HT).
- Achat d'une Clio (11 396,76 €TTC) et cession du véhicule Kangoo pour 500€ au garage de Divatte sur Loire.

*Arrivée de M. BENOIST*

## **3. LIGNES DIRECTRICES DE GESTION 2023-2027**

---

M. GUITTON présente les lignes directrices de gestion 2023-2027 du SYLOA. Il précise que sauf opposition du comité syndical, il signera un arrêté instaurant les lignes directrices de gestion pour la période concernée.

⇒ **Le Comité syndical prend acte des lignes de gestion présentée par le Président.**



Arrivée de M. CHARRIER

Départ de M. BRU

#### 4. TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE

Dans le cadre de la programmation des avancements de grade, et suite à l'avis favorable lors de la séance du Comité Social Territorial du 02 juin 2023, il est proposé au Comité syndical de fixer les taux d'avancement suivants :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Catégorie	Ratio (%)
Filière administrative			
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	100%
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	100%
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	100%
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	100%
Attaché	Attaché principal	A	100%
Filière technique			
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	100%
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	100%
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	100%
Technicien	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	100%
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	100%
Ingénieur	Ingénieur principal	A	100%

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Président et de fixer les taux de promotion pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, tel que défini ci-dessus. (20 votes exprimés pour 36 voix)**

#### 5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Considérant la nécessité d'ouvrir quatre postes à temps complets afin d'intégrer l'avancement des carrières des agents du SYLOA, le Président propose d'ouvrir :

- Un emploi permanent d'Ingénieur principal (catégorie A) pour le poste de Responsable du pôle GEMAPI ;
- Un emploi permanent d'Ingénieur principal (catégorie A) pour le poste d'Animateur-chargé de mission SAGE ;
- Un emploi permanent de Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B) pour le poste de Technicien de rivière ;
- Un emploi permanent d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) pour le poste d'Assistant administratif – comptable.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la modification du tableau des emplois (20 votes exprimés pour 36 voix).**



## 6. ADOPTION DU PLAN DE FORMATION

---

M. GUITTON présente le plan de formation du SYLOA pour la période 2023-2025.

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le plan de formation du SYLOA (20 votes exprimés pour 36 voix).**

## 7. BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

---

M. GUITTON présente de la décision modificative n°1 du budget principal 2023.

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget principal. (20 votes exprimés pour 36 voix).**

## 8. BUDGET ANNEXE – DECISION MODIFICATIVE N°1

---

M. GUITTON présente de la décision modificative n°1 du budget annexe 2023.

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget annexe. (20 votes exprimés pour 36 voix).**

## 9. RAPPORT D'ACTIVITES DU SYLOA 2022

---

M. GUITTON donne la parole à Mme PIERRE pour la présentation du chapitre 1 du rapport d'activité 2022.

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité, valide le rapport d'activités 2022 (20 votes exprimés pour 36 voix).**

## 10. SOUTIEN AU PROJET DE CLASSEMENT LIFE BIOSPHERE DU PNR BRIERE

---

M. GUITTON donne la parole à M. DEMARTY et M. PROVOST pour la présentation du programme "Réserves de Biosphère" et son implication avec le Parc naturel régional (PNR) de Brière.

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité, soutient l'association Man and biosphere (MAB) France, le PNR et leurs partenaires dans la mise en œuvre du projet Life Biospher'Adapt (20 votes exprimés pour 36 voix).**

### **COLLEGE « GOULAIN-DIVATTE »**

## 11. MISE EN PLACE D'ASTREINTES POUR LA SURVEILLANCE DES NIVEAUX D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE GOULAIN

---

M. GUITTON présente le règlement du régime d'astreintes pour la surveillance des niveaux d'eau sur le bassin versant de Goulaine.

- ⇒ **Le Comité syndical (collège Goulaine-Divatte), à l'unanimité, adopte le règlement du régime d'astreinte pour la gestion des niveaux d'eau sur le bassin versant de la Goulaine. (6 votes exprimés pour 12 voix).**

Départ de M. GUYON



## **12. CONVENTION 2023 DE SERVICE COMMUN POUR LE SITE INTERNET LOIRE ET GOULAINÉ**

---

M. GUITTON présente le service commun Communication web et numérique de Clisson Sèvre et Maine Agglo et la convention afférente.

- ⇒ **Le Comité syndical (collège Goulainé-Divatte), à l'unanimité, se prononce favorablement sur le renouvellement de l'adhésion du SYLOA au service commun « Communication web et numérique » de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour l'année 2023 et d'autoriser le Vice-Président à signer la convention et tous les documents nécessaires (6 votes exprimés pour 12 voix).**

